



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240429-2024033-DE



Séance du 29 avril 2024 à 19h

2024/033

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Serge ALMENDRO, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bernard LHOSSEIN

Absents : Hélène FRANCES (pour Juliette SALANNE), Dominique GAYE (pour Bernard JOUCLA), Caroline ECORCHON (pour Régine TOSON), Stéphanie MARQUEZ (pour Gisèle VINCENT), Laetitia CAZABAN (pour Jean-Christophe MADELAINE), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 24 avril 2024

**CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE
FETE DE LA SAINT-LAURENT**

M. le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'en dehors des commissions communales, le conseil municipal peut consulter d'autres structures.

L'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de créer une ou plusieurs commissions extra-municipales sur tout sujet d'intérêt communal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition de ces commissions extra-communales pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Ces commissions sont présidées et animées par un adjoint ou un conseiller et elles s'adjoignent des personnalités compétentes dans chacun des domaines concernés.

Aucune décision ne sera prise lors de ces commissions, elles sont un outil de travail pour l'équipe municipale et permettront de faire participer la population à la réflexion sur les prises de décisions.

M. le Maire propose de créer une commission extra-municipale « fêtes » dans l'objectif d'organiser les fêtes de la Saint-Laurent.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de voter à main levée la listes de candidats de la commission extra-municipale et de fixer le nombre à 16 membres élus maximum, et de désigner pour siéger à ces commissions les membres suivants :

Président	Jean-Christophe MADELAINE		
Comité des fêtes	Ghislaine DUBROCA	Plantagulhes	Janine GOUAUX
	Sandrine ABARDIA	CDMDT 65	Régis LATAPIE
	Mélanie PELLE	LIGAMS	Sandra VAL OTERO
JSI XV	Philippe GARY	PLATANES	Franck JASPART
	Virginie LOUBET	Conscrits	Matt PELLE
Pétanque	Christophe FERRAN		Jules MARQUEZ
Tangueando	Dominique VRECOURT		Ruben THOMAS
ISL RANDO	Sébastien JOUCLA		Clément LAFFONT

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (une voix contre : Laetitia CAZABAN) approuve la désignation et la création de la commission extra-municipale fêtes.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

